



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 12 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 17 DECEMBRE 2024 2024 / 64

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE PORTAGE FONCIER PAR L'EPF DE l'AIN

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicitée afin d'acquérir certaines parcelles pour la commune

Mme le Maire présente la convention de portage foncier entre l'EPF et la commune de Grièges relative à l'acquisition d'un tènement sis sur la commune de Grièges, composé d'une parcelle de terrain nu cadastrée AB 93p d'environ 1 000 m², à détacher d'une parcelle de plus grande contenance.

Cette acquisition permettra à la commune de constituer une réserve foncière en vue d'une opération de logements en mixité sociale. Elle est réalisée par l'EPF de l'Ain moyennant le prix de 30 000 € H.T / mètre carré, soit pour 1 000 m² un prix de 30 000 € H.T (frais de notaire en sus). Il est précisé que ce prix sera ajusté en fonction de la surface réelle arpentée.

Après présentation des modalités d'intervention de l'EPF et du mode de portage pour cette opération, telles que précisées dans la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
ACCEPTE le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
AUTORISE Madame le Maire à signer les actes et conventions nécessaires.**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY